
N° 95-0060 - Domaine et administration générale + finances et programmation - Saint Fons - Cession, aux époux Manuel Da Rocha, d'un bien situé 15, rue Paul Vaillant Couturier - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant la cession, par la Communauté urbaine, d'une propriété comprenant une construction à usage d'habitation d'un étage sur cave et rez-de-chaussée, un petit bâtiment de simple rez-de-chaussée à usage de garage ainsi qu'une cour et un jardin le tout édifié sur une parcelle de terrain d'une superficie de 231 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 132 de la section AE et située 15, rue Paul Vaillant Couturier à Saint Fons.

Il s'agit d'une propriété acquise par voie de préemption, à la demande de la ville de Saint Fons dans le cadre de la ZAD de Saint Fons.

Cette ZAD ayant été abrogée par arrêté de monsieur le préfet du Rhône en date du 28 septembre 1987, et ce bien ne présentant plus d'utilité pour la Communauté urbaine, les époux Da Rocha Manuel, locataires en place, ont sollicité la cession à leur profit de celui-ci.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, cette cession aurait lieu au prix de 260 000 F admis par les services fiscaux ;

B. Propose d'approuver ce document en vue de cette revente, de l'autoriser à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit document ;

Vu l'arrêté de monsieur le préfet du Rhône en date du 28 septembre 1987 ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document en vue de cette revente.

2° - Autorise monsieur le président à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

3° - La recette en résultant fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 922-111 - article 210-9 - dossier n° 1 058 de l'exercice concerné.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,